

## PROCES VERBAL de Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2019

Monsieur le Maire déclare la séance de Conseil Municipal du **mercredi 20 février 2019** ouverte, à 18 heures.

Puis il a été procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une secrétaire prise dans le Conseil Municipal, Madame Anne DAURES ayant réuni **l'unanimité** des suffrages, a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance qu'elle a acceptée (art. L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

- Il dénombre 23 Conseillers Municipaux présents

Eric LÉOTARD	Olga CAMPANELLA	Jean-Pierre PAOLI
Anne DAURÈS	Roland AZAÏS	Martine MEUTERLOS
Michel CIVIALE	Laurence DELAYE	Claude TORNOR
Joseph RAJOLA	Suzanne MONTPELLIER	Josyane UNI
Irène SEZNEC	Pierre BONDUEL	Erald LEONARDO
Jean-François BERTUCAT	Marie-Thérèse STAR	Bernardina TRENTINI
Patrick DUPUY	Véronique TARDY, représentée	Olivier BOURGIER, représenté
Sylvie LAUGIER	Virginie COURTIAL, représentée	Sandrine GIANNONE, représentée
Sabine ZOULALIAN	Franco DETTORI, absent	Hervé DELESPAUL
Pierre GELSI		

- 5 Conseillers Municipaux sont absents, dont 4 excusés et qui ont donné procuration ainsi que 1 non excusé.

1. Madame Véronique TARDY, absente et excusée, représentée par Monsieur Eric LEOTARD.
2. Madame Virginie COURTIAL, absente et excusée, représentée par Madame Martine MEUTERLOS.
3. Monsieur Olivier BOURGIER, absent et excusé, représenté par Monsieur Michel CIVIALE
4. Madame Sandrine GIANNONE, absente et excusée, représentée par Monsieur Hervé DELESPAUL

Il y a donc 4 procurations.

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil Municipal peut se dérouler.

**Date convocation : le jeudi 14 février 2019.**

Monsieur le Maire propose d'adopter le Procès-Verbal de la **séance du 19 décembre 2018**.  
Ce dernier est adopté,

**A l'unanimité,**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, à savoir :  
Les décisions n° 80 à 81/18 et 1 à 10/19.

*Madame Sabine ZOULALIAN réitère la demande de la mise en ligne sur le site Internet de la Ville des compte rendus des conseils municipaux compris ceux des années 2015 à 2018.*

*Monsieur Eric LEOTARD porte à connaissance que Monsieur Christian KALAJIAN sera mis à disposition de la Commune de SAINT-VICTOIRET par convention avec la Commune de BERRE L'ETANG en tant que Directeur des Finances, Marchés Publics et Affaires Juridiques à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 pour une durée de 3 ans.*

**L'ordre du jour est ensuite abordé.**

### **DIRECTION GENERALE DES SERVICES :**

#### **1. Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Aide Départementale au fonctionnement des crèches - Fonctionnement de la crèche Les P'tits Loups – Exercice 2019.**

Madame Laurence DELAYE présente ce point.

Le Département mène une politique volontariste de soutien aux crèches communales.

Il propose ainsi une aide de fonctionnement de 220 € par an par place agréée. Bien que la crèche des « P'tits Loups » ait été confiée à un délégataire, il appartient à la commune de demander cette subvention.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**DECIDE** de demander une subvention de fonctionnement au titre du dispositif de « l'aide au fonctionnement des crèches » de 220 € par place agréée pour la crèche « les P'tits Loups »,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes formalités nécessaires à ce dossier.

**2. Demande de subvention auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la réalisation de projets structurants sur une période de 2 ans.**

Monsieur Michel CIVIALE présente ce point.

Le CONSEIL DEPARTEMENTAL peut accorder son aide financière sur deux ans dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour la réalisation de toute opération significative en termes d'aménagement et de développement local sur la Commune de Saint-Victoret.

La commune souhaite réaliser sur la période 2019 - 2020 les projets suivants :

**Programmation sur l'année 2019 pour un MONTANT TOTAL de 3 821 227,42 € HT, soit 4 585 472,90 € TTC :**

- Réaménagement du gymnase Hidalgo pour un montant de 700 000 Euros HT, soit 840 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subventions sollicitées :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	420 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	280 000,00 Euros

- Relocalisation des services techniques pour un montant de 420 000 Euros HT, soit 504 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	252 000 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	168 000 Euros

- Réhabilitation d'un terrain de football stabilisé en gazon synthétique pour un montant de 600 000 Euros HT, soit 720 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	360 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	240 000,00 Euros

- Travaux de réfection complète de l'éclairage public du boulevard FERRISSE

pour un montant de 1 431 227,42 Euros HT, soit 1 717 472,90 Euros TTC

avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	858 736,45 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	572 490,97 Euros

- Réhabilitation du groupe scolaire COCTEAU pour un montant de 670 000 Euros HT, soit 804 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	402 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	268 000,00 Euros

**Programmation sur l'année 2020 pour un MONTANT TOTAL de 2 520 000 € HT, soit 3 024 000 € TTC :**

- Réhabilitation du groupe scolaire CARBONEL pour un montant de 1 200 000 Euros HT, soit 1 440 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	720 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	480 000,00 Euros

- Aménagement d'une voie verte et création d'un espace famille en bord de Cadière  
pour un montant de 850 000 Euros HT, soit 1 020 000 Euros TTC avec le plan de  
financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Après du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	510 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	340 000,00 Euros

- Construction d'une halle multisport pour le centre aéré pour un montant de 470 000 Euros HT,  
soit 564 000 Euros TTC avec le plan de financement prévisionnel suivant :

Subvention sollicitée :

Après du CONSEIL DEPARTEMENTAL (60 %) .....	282 000,00 Euros
Coût à la charge de la Commune .....	188 000,00 Euros

Par délibération n° 53/17 votée en séance du conseil municipal du 26 septembre 2017 et par délibération n° 50/18  
votée en séance du conseil municipal du 26 septembre 2018, suite à une modification de projets, la commune  
sollicite l'aide du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour le dossier référencé ci-dessus sur les programmations des  
exercices 2019 à 2020.

*Monsieur Pierre GELSI demande pourquoi cela revient sur le tapis.*

*Monsieur Eric LEOTARD répond que depuis les présentations des premières délibérations, il y a affinement des  
subventions et nouvelles orientations. C'est une délibération d'optimisation pour obtenir des subventions plus  
intéressantes pour la Commune.*

*Monsieur Pierre GELSI dit que l'extension du musée est absente, les montants des demandes sont plus importants.  
A quoi cela est-il dû ?*

*Monsieur Eric LEOTARD dit « Vous confondez montant subventionnable et subventions. Il n'y a pas de coïncidence.  
La Région et l'Europe financent plus, notamment pour le musée.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO dit qu'au départ, c'est une enveloppe budgétaire. Après, les DCE affinent les  
enveloppes de ces travaux.*

*Monsieur Hervé DELESPAUL dit « Je m'interroge sur le boulevard FERRISSE.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO répond « Au départ, c'est une enveloppe estimative et après, on s'approche de la  
réalité avec les différents appels d'offres d'où cette nouvelle délibération.*

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec 24 voix pour, une abstention : Monsieur Pierre GELSI, 3 voix contre : Monsieur Hervé DELESPAUL  
et Mesdames Sandrine GIANNONE, Sabine ZOULALIAN,  
A la majorité,

**DECIDE** de solliciter une subvention de 60 % du montant HT pour les projets structurants cités ci-dessus dans le  
cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement pour un montant total évalué à  
6 341 227,42 Euros HT soit un montant de 7 609 472,90 Euros TTC,

**PRECISE** de financer le solde,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### 3. Demande de subvention auprès de l'ETAT dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Climatisation des salles annexes « Odéon » – Exercice 2019.

Madame Anne DAURES présente ce point.

La salle polyvalente de 661 places, construite récemment et exploitée depuis le printemps 2018, accueille de nombreux spectacles et manifestations.

Trois salles annexes servant de salles de réception manquent d'équipements de climatisation et chauffage pour remédier à leur utilisation.

Il s'avère donc nécessaire de procéder à des installations de systèmes de climatisation. Pour cela, il est envisagé la fourniture et la pose y compris le raccordement électrique ainsi que la mise en service et les essais dans ces trois salles de réception.

La commune souhaite solliciter sur cette opération l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.

L'ETAT peut accorder une aide pour financer ce projet de climatisation des salles annexes « Odéon » tel que celui cité ci-dessus.

Les travaux sont prévus courant du premier semestre de l'année 2019.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit

Montant des travaux HT.....	22 764,00 Euros
-----------------------------	-----------------

Subvention sollicitée :

Auprès de l'ETAT

dans le cadre de La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019 (35 %)	7 967,40 Euros
--	----------------

Subventions obtenues :

NEANT

<u>AUTOFINANCEMENT de la COMMUNE</u> .....	14 796,60 Euros
--	-----------------

*Monsieur Hervé DELESPAUL demande quelles sont ces salles.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO répond qu'il s'agit de trois grandes salles de déstockage : matériel scénique. Il n'y a pas de climatisation, ni de chauffage. Il y a une possibilité de financement, nous réalisons ces financements. Ces salles reçoivent, également, les artistes notamment pour le catering.*

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec 24 voix pour, 2 abstentions : Monsieur Hervé DELESPAUL et Madame Sandrine GIANNONE, 2 voix contre : Monsieur Pierre GELSI et Madame Sabine ZOULALIAN,  
A la majorité,

**DECIDE** de solliciter une subvention de 7 967,40 Euros auprès de l'ETAT dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2019 pour l'opération suivante citée ci-dessus pour un montant évalué à 22 764 Euros HT soit un montant de 27 316,80 Euros TTC,

**PRECISE** de financer le solde,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 4. Délibération complémentaire au Rapport d'Orientation Budgétaire n°88/18 de la séance du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Conformément à la demande de Monsieur le Préfet de Région et conformément à la note délibérative n°88/18 du CM du 3 décembre 2018, il est demandé de préciser par rapport à l'article de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dispose que le rapport sur les orientations budgétaires, présenté par le président de l'exécutif des collectivités territoriales lors de ce débat, doit comporter :  
Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement :

Extension musée de l'aviation	1 400 000 €
Réhabilitation du gymnase Hidalgo	670 000 €
Rénovation de l'éclairage public boulevard Ferrisse	1 431 000 €
Rénovation du groupe scolaire Carbonel	1 400 000 €
Rénovation du groupe Cocteau	670 000 €
Aménagement des classes numériques	85 000 €
Création d'un parking rue R.Marin	85 000 €
Création d'un parking ancien poste de PM	85 000 €
Création d'un parking au club de boulistes	85 000 €
Aménagement du béton désactivé du centre aéré	80 000 €
Climatisation du foyer personnes âgées et Ecole de Musique	85 000 €
Réhabilitation du bâtiment communal « fée du Troc »	85 000 €
Etanchéité de la toiture E.Piaf	85 000 €
Création d'un gazon synthétique terrain de foot	600 000 €
Aménagement de la cadrière	85 000 €

Le total de l'ensemble des dépenses d'investissement s'élèvent à 6 841 000 € sachant que des demandes de subventions sont en cours de traitement auprès des collectivités locales : Région et Département. Des demandes de subventions en direction du FEADER, de l'Etat et du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie.

Quant aux recettes d'investissement elles seront communiquées lors du vote du budget supplémentaire qui interviendra courant du mois de juin 2019. Nous pourrions établir ainsi un état semestriel de notification et remboursements d'avances de subventions d'investissement

Quant à la présentation des engagements pluriannuels notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des recettes et des dépenses ils correspondent au tableau prévisionnel et financier suivant, faisant l'objet d'une demande auprès du Conseil Départemental pour le CDDA initialement prévu pour la période 2018-2019 et révisé à la demande du Conseil Départemental sur les échéances 2019-2020.

Pour les informations relatives à la structure et gestion de la dette contractées la commune de Saint-Victoret n'est pas en mesure d'en faire l'information car le budget prévisionnel de l'année 2019 ne devrait pas faire l'objet d'emprunts pour quelques projets que ce soit.

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnables (HT)		Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	Subventions sollicitées auprès du Département (60 %)		
	2019	2020		2019	2020	Total Département
Réaménagement du gymnase Hidalgo	700 000 €		700 000 €	420 000 €	0 €	420 000 €
Relocalisation des services techniques	420 000 €		420 000 €	252 000 €	0 €	252 000 €
Réhabilitation d'un terrain de football en synthétique	600 000 €		600 000 €	360 000 €	0 €	360 000 €
Travaux de réfection complète de l'éclairage public du Boulevard FERRISSE	1 431 227,42 €		1 431 227,42 €	858 736,45 €	0 €	858 736,45 €
Réhabilitation du groupe scolaire COCTEAU	670 000 €		670 000 €	402 000 €	0 €	402 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire CARBONEL		1 200 000 €	1 200 000 €	0 €	720 000 €	720 000 €
Aménagement d'une voie verte et création d'un espace famille en bordure de Cadière		850 000 €	850 000 €	0 €	510 000 €	510 000 €
Construction d'une salle multisport au centre aéré		470 000 €	470 000 €	0 €	282 000 €	282 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 821 227,42 €</b>	<b>2 520 000 €</b>	<b>6 341 227,42 €</b>	<b>2 292 736,45 €</b>	<b>1 512 000 €</b>	<b>3 804 736,45 €</b>

### Encourt de la dette

Lors de la création du « nouveau centre aéré » situé au parc Lodi, il avait été décidé lors de la séance du 9 décembre 2014 par la direction du service aux partenaires de la CAF des Bouches du Rhône d'allouer une subvention à taux 0 concernant l'aide apportée à la création de cette nouvelle entité communale.

De toute évidence la commune de Saint-Victoret représentée par son Maire a souhaité s'engager dans une démarche permettant au regard de cette proposition d'avoir un endettement à taux 0 afin de préserver sa trésorerie ainsi que son fond de roulement pour d'autres opérations n'ayant pas pour objet de bénéficier de la même proposition financière.

La durée de cet engagement est portée sur une période de 10 années à compter de la notification du 9/12/2014.

S'agissant d'un règlement d'une annuité de prêt, l'avis d'échéance de 18 750 € a été fixée à la date d'exigibilité au 1<sup>er</sup> mai de chaque année sur la période sus indiquée.

La courbe graphique ci-annexée tient compte depuis les années 2000 à 2017 de l'assainissement de la dette de la commune de Saint-Victoret et que cet emprunt à taux 0 clairement affiché n'impacte en aucun cas les finances et la trésorerie de la section de fonctionnement de la commune au regard du fond de roulement et de l'autofinancement positifs existants.



A noter que la dette par habitant en 2 000 était de 643 € par habitant ; elle était de 18 € en 2017.

*Monsieur Eric LEOTARD explique pourquoi il y a cette délibération supplémentaire au Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2019.*

*Il y a un détail des sommes dédiées aux travaux avec la prévision de la nature des dettes dont le remboursement de la CAF.*

*Monsieur Pierre GELSI demande pourquoi l'extension du musée apparait.*

*Monsieur Eric LEOTARD répond qu'il n'y a pas que les subventions dans la liste de ces travaux. D'autres subventions pourront apparaître au fil des opérations.*

*Madame Sabine ZOULALIAN dit : « Pourquoi nous vous posons des questions car des administrés nous en posent. Bon nombre de Saint-Victoriens ont dû mal à s'en sortir. Le musée n'intéresse pas les Saint-Victoriens. Peu de Saint-Victoriens sont concernés par les projets. Faites attention de ne pas être déconnectés du terrain ».*



*Monsieur Eric LEOTARD répond que le réaménagement du gymnase HIDALGO, les écoles ... concerne les Saint-Victoriens. Ne dites pas que cela ne concerne pas les Saint-Victoriens. Si vous contestez la salle de spectacle l'Odéon, vous ne pouvez pas dire que les Saint-Victoriens ne peuvent pas se rendre aux spectacles par le prix très bas de 10 Euros. La gestion de la Commune peut nous permettre de le faire.*

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec 25 voix pour, 3 abstentions : Messieurs Pierre GELSI, Hervé DELESPAUL et Madame Sabine ZOULALIAN,  
A la majorité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

### **FINANCES :**

#### **5. Budget Primitif des Pompes Funèbres – Exercice 2019.**

Monsieur Eric LEOTARD présente ce point.

Le budget primitif des Pompes Funèbres pour l'exercice 2019, proposé au vote du Conseil Municipal, porte sur un total de 130 000 € se répartissant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :  
En recettes et en dépenses : 90 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :  
En recettes et en dépenses : 40 000,00 €

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**DECIDE** de voter le budget 2019 des Pompes Funèbres tel que présenté avec ses annexes

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **6. Attribution d'une subvention à l'association Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles.**

Madame Olga CAMPANELLA présente ce point.

Suite à une erreur matérielle et afin que l'association puisse subvenir à son fonctionnement ainsi qu'aux collectes de dons du sang organisées tout au long de l'année, il est proposé d'attribuer une subvention de 500 € à cette association.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**ACCORDE** une subvention de 500 € à l'association Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **7. Signature du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement « Accueil de loisirs sans hébergement » avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône.**

Madame Martine MEUTERLOS présente ce point.

Dans le cadre de la formalisation des relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et leurs partenaires et de l'utilisation de conventions uniformes sur l'ensemble du territoire français, nous devons statuer sur la signature du renouvellement de la convention d'objectifs et de financement concernant les « Accueils de Loisirs sans hébergement ».

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » pour les structures d'accueil des enfants qui couvre la tranche d'âge de 3 à 12 ans révolus.

Elle fait suite à la convention d'objectifs et de financement, signée le 02/02/2015 par délibération n° N°65/17 parvenant à échéance le 31 décembre 2017.

*Madame Sabine ZOULALIAN demande si l'on peut étudier l'augmentation de la participation financière de la Commune pour réduire la part parentale.*

*Monsieur Eric LEOTARD répond que cette demande peut être faite auprès du CCAS car la participation financière de la Commune est très supérieure. On travaille avec les enseignants, on encourage les familles pour qu'elles formalisent ces demandes. Il faut que cela soit le plus équilibré possible.*

*Madame Sabine ZOULALIAN dit que cela aurait été un geste de réduire de 10 Euros supplémentaires.*

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la « CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT » s'appliquant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

**8. Séjours Educatifs – Proposition de participation financière communale et parentale - Année scolaire 2019/2020.**

Monsieur Roland AZAIS présente ce point.

Afin de favoriser l'éveil des élèves de SAINT-VICTORET aux activités de plein air dans le cadre d'un séjour en classe verte et d'encourager les parents à confier leurs enfants aux enseignants en dehors du cadre scolaire et familial, il serait souhaitable de soutenir financièrement et matériellement le projet de classes transplantées proposé par des enseignants de l'école élémentaire CARBONEL (Madame PASTOR du CM1 et Madame DONTENVILL du CM1).

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**DECIDE :**

-De fixer la participation parentale comme détaillée dans le tableau ci-dessous :

ENSEIGNANTS	LIEU DU SEJOUR	PART PARENTALE	PART COMMUNALE
Madame PASTOR (CM1 CARBONEL)	Saint-Julien-en Champsaur	195 Euros	285 Euros
Madame DONTENVILL (CM1 CARBONEL)	Saint-Julien-en-Champsaur	195 Euros	285 Euros

- De prendre en charge, sur le budget principal environ 60 % des frais d'hébergement, d'animation et pédagogiques de ces séjours,
- D'échelonner les participations familiales sur plusieurs mois et en fonction des périodes de séjours.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**9. Signature d'une convention entre la Métropole Aix-Marseille Provence et la Commune de SAINT-VICTORET relative à l'organisation des transports scolaires.**

Monsieur Jean-François BERTUCAT présente ce point.

La Commune de SAINT-VICTORET, organise les transports d'élèves de l'école maternelle jusqu'aux étudiants âgés de 25 ans maximum.

Pour cela, elle doit signer des conventions de partenariat avec différentes instances telles que : La Métropole Aix-Marseille Provence, Le SMITEEB, la Région et Le Conseil Départemental.

L'objet de cette délibération porte sur la signature d'une convention avec la Métropole qui détermine les rôles respectifs de la Métropole Aix-Marseille Provence et de la Commune pour les transports scolaires des élèves relevant de la compétence de la Métropole et domiciliés sur le territoire de SAINT-VICTORET en application des dispositions de l'article L 213-12 du Code de l'Education.

Cette convention porte sur le rôle de la Commune dans l'information des familles et l'instruction des dossiers pour les élèves dont les trajets effectués dans un autre périmètre de transport que celui relevant de la compétence de la Région.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la signature de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**DECIDE** de signer ladite convention

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**10. Organisation des colonies de vacances de l'été 2019 : Choix des organismes, des séjours et du pourcentage de participation financière de la Commune.**

Madame Marie-Thérèse STAR présente ce point.

La municipalité, souhaitant permettre à un maximum d'enfants résidant sur la commune de partir en vacances cet été, a sélectionné plusieurs séjours (dont le détail figure dans tableaux ci-joints) par le biais de trois organismes : Mondial Junior, Nouvelle Aventure Junior et 3 CINQ 7 animation.

Pour venir en aide aux familles, Monsieur le Maire propose de fixer le taux de participation communale à hauteur de 40 % du prix total de chaque séjour par enfant.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le choix des organismes suscités et des séjours pour l'été 2019,

**FIXE** le taux de participation municipale à hauteur de 40% de la totalité du montant des différents séjours, par enfant résidant sur la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **URBANISME :**

#### **11. Vente à Monsieur BEKHOUCHE Moussa d'un terrain bâti, cadastré section AS parcelle n° 175, sis 8 Boulevard Pierre Curie.**

Monsieur Erald LEONARDO présente ce point.

Vu le courrier de proposition d'acquisition de Monsieur BEKHOUCHE Moussa, en date du 11 décembre 2018, de la parcelle bâtie cadastrée AS 175, sise 8 Boulevard Pierre Curie au prix de 280 000 Euros hors frais d'acquisition,  
Vu l'avis de France Domaines en date du 14 septembre 2018,  
Vu l'extrait cadastral,  
Vu la délibération n°96/18 en date du 19 décembre 2018,

Le bien cédé par la Commune est un terrain bâti situé sur la parcelle AS 175 d'une superficie d'environ 701 m<sup>2</sup>, sur lequel est édifiée une maison individuelle à usage d'habitation de plain-pied d'environ 95 m<sup>2</sup> et d'un garage d'environ 27 m<sup>2</sup>. Le bien est situé en zone 6U1, zone urbaine, du Plan d'Occupation des Sols (POS).

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la cession aux conditions financières ci-dessus mentionnées,
- Charger Maître Capra, notaire de la rédaction des actes et de tous documents nécessaires à la vente et des formalités qui en sont la conséquence,
- Charger un géomètre du bornage contradictoire,
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à venir.

Les frais d'acte afférant à la transaction (bornage, notaire) sont à la charge de l'acquéreur.

La recette sera encaissée au compte 2115.

*Monsieur Hervé DELESPAUL demande comment est attribué l'achat des biens.*

*Monsieur Erald LEONARDO répond que les biens sont mis en vente sur le site « Le Bon Coin ». Il reçoit les demandes des acheteurs, fait visiter le bien à chacun dans l'ordre où les demandes ont été faites. Les visiteurs se donnent le temps de la réflexion après visite. Si une personne est intéressée, il prend soin de prévenir les autres que le bien intéresse un potentiel acheteur. Cela se fait dans la plus grande transparence.*

*Monsieur Pierre GELSI demande s'il n'y a pas d'avis des Domaines.*

*Monsieur Erald LEONARDO lui répond qu'il y a eu une prorogation de l'avis des Domaines. Ce dernier a une durée de validité d'un an et peut-être prorogé.*

*Monsieur Pierre GELSI demande pourquoi cela ne fait pas l'objet d'une publicité.*

*Monsieur Erald LEONARDO répond que cela se passe très bien de cette manière.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO ajoute que souvent, ce sont des gens hors de la Commune qui sont les mieux placés pour le financement.*

*Monsieur Pierre GELSI dit qu'il n'y a pas de procès d'intention.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO lui répond « Comme vous êtes très pointilleux et nous aussi, cette maison a été achetée au départ pour délocaliser les services scolaires et les y installer. Depuis que nous avons créé le centre aéré, nous y avons installé le service scolaire ».*

*Monsieur Pierre GELSI dit que dans d'autres communes, c'est traité lors de commissions.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO répond que Monsieur Erald LEONARDO est tout-à-fait compétent pour la vente et l'achat des biens sur la Commune.*

*Madame Sabine ZOULALIAN dit que cela l'amène à savoir si on peut avoir accès à ces dossiers.*

*Monsieur Claude PICCIRILLO rétorque : « Si vous y avez droit selon la loi, vous le pourrez ».*

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré, conformément à la Loi,

Avec 24 voix pour, 4 abstentions : Messieurs Pierre GELSI, Hervé DELESPAUL et Mesdames Sabine ZOULALIAN, Sandrine GIANNONE,  
A la majorité,

**DECIDE** d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AS 175 au prix de 280 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 01.

**Affichage le lundi 25 février 2019.**

Le Maire,

**Claude PICCIRILLO.**